



ARRÊTES DU MAIRE

ARRETE N°2022-373
MODIFICATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION

Rue Gabriel Péri

Le Maire du Kremlin-Bicêtre,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2 et suivants concernant les pouvoirs de police du maire ;
- Vu le Code Pénal et notamment l'article R 610-5 qui prévoit que la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de 1^{ère} classe ;
- Vu le Code de la Voirie Routière, notamment ses articles L.115-1 à L.141-2 à L.141-12, R115-1 à R.116-2 et R141-12 à R.141-22 ;
- Vu l'ordonnance de Police du 1er juin 1969, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique;

Considérant que pour permettre à l'**entreprise AMA TELECOM mandatée par ORANGE, de réaliser des travaux sur la chaussée**, il est nécessaire de réglementer provisoirement la circulation, et cela par mesure de sécurité.

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : L'entreprise AMA TELECOM est autorisée à neutraliser la voie de droite de la rue Gabriel Péri, dans le sens Arcueil/Paris au droit de la Faculté de médecine, 63, rue Gabriel Péri jusqu'à l'angle de la rue de la Convention, dans le cadre de travaux de changement d'une dalle télécom sur la chaussée.

Le vendredi 23 septembre 2022 à 21h00 au samedi 24 septembre 2022 à 2h00

ARTICLE 2 : Le pétitionnaire est chargé de mettre en place une signalétique adaptée aux prescriptions du présent arrêté et si nécessaire une déviation. Il est seul responsable de tout accident pouvant survenir par un défaut de signalisation routière adaptée.

ARTICLE 3 : Cette signalisation doit être visible et entretenue durant toute la période de validité du présent arrêté et ce, de jour comme de nuit.

ARTICLE 4 : Les contraventions à ces dispositions seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois et décrets en vigueur.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur le Commissaire de Police
- Direction de la Police Municipale de Proximité
- Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris Masséna et Villejuif
- CD94 voirie
- AMA TELECOM 16 rue des arbousiers 91270 Vigneux sur Seine

Fait au Kremlin-Bicêtre, le 7 septembre 2022

Pour le Maire Jean-Luc Laurent
et par délégation,
L'Adjoint au Maire chargé des sports, de l'espace public et de la propreté,

